

PROTECTION DES BIENS DE LA COMPAGNIE ET DE SES EMPLOYÉS

Les employés ne peuvent utiliser les biens et les ressources de la compagnie qu'aux fins prévues; ils ne doivent pas les utiliser à fins personnelles. Chaque employé est tenu de protéger les biens de la compagnie et d'agir avec soin lorsqu'il utilise l'équipement de la compagnie. Les cas de gaspillage, d'usage abusif, de destruction ou de vol des biens de la compagnie ou d'activités irrégulières ou illégales doivent être portés immédiatement à la connaissance de la direction du site.

Tout employé est également responsable de contribuer à réduire les possibilités et conséquences de vols de tout outil technologique ou information s'y rattachant et de tout autre équipement appartenant à la compagnie.

Les employés qui cessent de travailler pour la compagnie doivent retourner tous les objets, documents ou données appartenant à la compagnie, tels que le matériel informatique et les logiciels, les bases de données, les téléphones cellulaires, les livres, manuels, etc. qui leur avaient été fournis et ils doivent se conformer aux lignes directrices et politiques de la compagnie à cet effet.